option Productions horticoles, spécialité productions florales et légumières

RNCP2345 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAPA — Certificat d'aptitude professionnelle agricole
Code(s) NSF	211
Code(s) ROME	A1414
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture
http://www.agriculture.gouv.fr

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Activités visées :
Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle agricole option production horticole, exerce des activités qui demandent des compétences générales :
• il reconnaît les végétaux utilisés et leurs différents stades de développement et de maturité ;
• il connaît les conditions d'un produit sain, loyal et marchand et les principaux critères de qualité du produit ;
• il prend connaissance des consignes relatives à l'exécution et s'assure qu'il a bien compris ces consignes ;
• il rend compte, par oral et par écrit, de façon claire et précise de l'exécution des tâches qui lui ont été confiées ;
• il avise spontanément son supérieur hiérarchique de toute anomalie qu'il constate et de tout imprévu qui survient dans l'exécution du travail ;
• il s'adapte aux différentes techniques de production et aux différents rythmes de travail.
– relatives à la vie professionnelle et sociale :
• il connaît les objectifs généraux et les moyens de l'entreprise et la situe dans la filière ;
• il situe son atelier dans l'entreprise ;
• il s'intègre dans une équipe ;
• il identifie les éléments du droit du travail, assure les différentes démarches qui y sont liées et utilise les différents documents de la vie professionnelle et sociale.
Il réalise des tâches techniques liées à la production florale et légumière :
• Il prépare les lieux de culture.
• Il participe à la mise en culture.
• Il réalise les opérations de multiplication dans les conditions optimales pour la reprise du végétal en productions florales et légumières.
• Il exécute les différentes opérations de formation, d'entretien, de protection et de fertilisation des fleurs et légumes.
• Il récolte les plants et les conditionne en fonction de leur destination.
• Il utilise les différents équipements et matériels nécessaires aux opérations culturales et à celles de récolte et de conditionnement des produits.
• Il effectue les opérations courantes d'entretien et de maintenance de premier niveau du matériel, des structures de tuteurage ou de palissage et des abris de culture dans le cas de cultures abritées.

• Il procède le cas échéant à l’enregistrement des données sur ses temps de travaux et sur l’installation des matériels.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées :
Capacités communes :
– S’exprimer et communiquer par oral et par écrit dans des situations de la vie professionnelle et sociale
– Mobiliser des connaissances mathématiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus de situations professionnelles ou issus de la vie courante
– Pratiquer des activités physiques et sportives dans une optique de santé, de sécurité et d’insertion professionnelle et sociale
– A partir de différentes approches de l’environnement social, prendre conscience de droits, des devoirs et responsabilités du citoyen
Capacités professionnelles :
– Se situer en tant qu’ouvrier qualifié dans une entreprise de production horticole. Situer l’entreprise au sein de la filière horticole
– Mobiliser des connaissances scientifiques nécessaires à la compréhension des pratiques professionnelles
– Réaliser, à partir de consignes données, des opérations de conduite de production florale et légumière, avec une certaine autonomie, en appliquant les règles d’hygiène et de sécurité et en respectant la qualité de l’environnement

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur d'activités :
L’ouvrier qualifié en productions horticoles exerce dans les entreprises dont le secteur correspond à sa spécialisation en productions florales et légumières.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles :
L’ouvrier qualifié en productions florales et légumières exerce son activité en permanent ou en saisonnier.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 450 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 398
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	86 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé : – pour moitié au moins d'enseignants des établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres et diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au CAPA,
– pour moitié au maximum d'employeurs et de salariés des professions concernées.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
http://www.chlorofil.fr

Fiche officielle (France Compétences)

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2345/